



LYCEE POLYVALENT

ce.0741669M@ac-grenoble.fr

COLLEGE

ce.0741116L@ac-grenoble.fr

SECRETARIAT DE DIRECTION

N/Réf n°dir.2017.11.335

Affaire suivie par
Nathalie Ducroz

Téléphone :
04 50 53 15 16

Télécopie :
04 50 53 62 88

Adresse électronique :
direction.rogerfrisonroche
@ac-grenoble.fr

Adresse postale :
Promenade du Fori - B.P. 9
74401 Chamonix-Mont-Blanc cedex

Site Internet :
<http://chamonix.elycee.rhonealpes.fr/>



Le chef d'établissement

La vice-présidente

aux

membres du conseil des délégués pour la vie
lycéenne (CVL) du lycée polyvalent

- de droit
- désignés
- titulaires élus en octobre 2017

1^{ère} réunion du CVL

Nous avons l'honneur de vous inviter à participer aux travaux du conseil des délégués pour la vie lycéenne (CVL) de l'établissement qui se tiendra le jeudi 16 novembre 2017, de 18h00 à 19h30, en salle des conseils. L'ordre du jour est ci-joint.

Aux termes des articles R. 421-43 à R. 421-45 du code de l'éducation, ce conseil est l'instance où sont débattues toutes les questions concrètes relatives au travail scolaire et aux conditions de vie des élèves dans l'établissement. Instance paritaire composée pour moitié de représentants élus des élèves et pour l'autre d'adultes membres de la communauté éducative, le CVL est un lieu privilégié d'écoute et d'échanges. Les élus lycéens s'y expriment librement pour faire connaître leurs idées, leurs attentes et leurs préoccupations. Ils émettent des avis, proposent des aménagements et suggèrent des solutions.

Le CVL est force de proposition sur :

- la formation des représentants des élèves et les conditions d'utilisation des fonds de vie lycéenne.

Il est consulté sur :

- les questions relatives aux principes généraux de l'organisation des études, sur l'organisation du temps scolaire, sur l'élaboration du projet d'établissement et du règlement intérieur ainsi que sur les questions de restauration et d'internat ;
- les modalités générales de l'organisation du travail personnel, de l'accompagnement personnalisé, des dispositifs d'accompagnement des changements d'orientation, du soutien et de l'aide aux élèves, des échanges linguistiques et culturels en partenariat avec les établissements d'enseignement européens et étrangers ;
- l'information relative à l'orientation, aux études scolaires et universitaires et aux carrières professionnelles ;
- la santé, l'hygiène et la sécurité, l'aménagement des espaces destinés à la vie lycéenne ;
- l'organisation des activités sportives, culturelles et périscolaires.

Il peut adopter :

- des vœux dans son domaine de compétences.

Les comptes rendus du CVL sont établis par la vice-présidente du CVL et transmis au chef d'établissement pour information du conseil d'administration où elle siège.

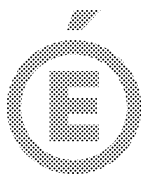
Nous vous prions d'agréer l'expression de notre considération distinguée.

Chamonix-Mont-Blanc, le 8 novembre 2017

Stéphane Arru

Louise Bassin

CVL du 16 novembre 2017



2/2

Ordre du Jour :

- Parcours citoyen : éducation aux médias et à l'information
- MJC :
 - o Mise en place des soirées des jeudi soirs
 - o Matériels en attente
- Soirée « Nouvelle Année » :
 - o 11 janvier 2018
- Salles d'étude :
 - o troisième étage
- Journée Vivre Ensemble
 - o Hommage à Tom
- Internat :
 - o Remontée à des horaires fixes dans la journée
 - o Problème au troisième étage
 - o Déplacement du mobilier dans les chambres
- Vestiaires Biquarif' :
 - o Problème avec les douches
 - o Ouverture des vestiaires systématique avant 8h00
- Foyer des élèves :
 - o Nouveau mobilier en attente
 - o Réaménagement

La vice-présidente

Le chef d'établissement

Louise Bassin

Stéphane Arru